



REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

(Gratuit et sans obligation d'achat)

Questionnaire pour les nouveaux clients auto

Afin de récolter des informations sur leur récent changement d'assurance, Yuzzu contactera les nouveaux clients auto par mail ou, s'ils le souhaitent, par téléphone via son partenaire GfK. Yuzzu offre la chance de gagner 1 iPad Pro d'une valeur de € 850 aux participants. Les participants par email ont en plus la possibilité de gagner 1 des 15 cartes essence d'une valeur de €15. La participation est gratuite.

Article 1 - Organisation

Le jeu-concours est organisé par la société Yuzzu S.A. (BE0456511494), dont le siège est situé Avenue du Port 86C bte 117 – 1000 Bruxelles – Belgique (ci-après dénommée « Yuzzu »).

Article 2 - Période

Le jeu-concours se déroule du 20/11/2024 au 31/12/2024 inclus. Une première phase permettra aux utilisateurs de participer en remplissant un formulaire envoyé par email et une seconde par participation téléphonique. Si Yuzzu, n'obtient pas le nombre suffisant de participants avant la date butoir mentionnée plus haut, cette période sera reconduite jusqu'au 28 février 2025.

Article 3 - Règles du jeu

Ce jeu-concours est réservé à toute personne majeure, résidente en Belgique à condition que cette personne soit cliente et dispose d'un contrat d'assurance auto chez Yuzzu (à l'exception des membres du personnel des sociétés Yuzzu S.A. ou AXA Belgium S.A.).

Tout participant, correspondant à la cible de l'enquête (déjà été assuré précédemment auprès d'une autre compagnie ou ayant comparé d'autres prix avant de devenir client Yuzzu), ne peut jouer qu'une seule fois et doit obligatoirement respecter les consignes suivantes pour avoir une chance de gagner l'ipad :

- ▶ Compléter et confirmer l'envoi du questionnaire envoyé par email avec l'objet suivant : « Partagez votre avis sur Yuzzu et tentez de remporter un iPad Pro » ou répondre au questionnaire communiqué par un agent par appel téléphonique.
- ▶ Répondre à la question subsidiaire suivante : Combien de contrats d'assurances responsabilité civile auto Yuzzu avait-elle en portefeuille au 31/07/2024 (en direct et via ces partenaires) ?
Cette question permettra de déterminer le gagnant de l'ipad à la clôture du concours qui est le 31/12/2024, soit le 28/2/2025 en cas de prolongation.

Tout participant, correspondant à la cible de l'enquête (déjà été assuré précédemment auprès d'une autre compagnie ou ayant comparé d'autres prix avant de devenir client Yuzzu), ne peut jouer qu'une seule fois et doit obligatoirement respecter les consignes suivantes pour avoir une chance de gagner une des 15 cartes d'essence d'une valeur de € 15 :

- ▶ Compléter et confirmer l'envoi du questionnaire envoyé par email avec l'objet suivant : « Partagez votre avis sur Yuzzu et tentez de remporter un iPad Pro »

- ▶ Répondre à la question subsidiaire suivante : Combien de personnes auront répondu par mail à cette enquête à la date du 2 décembre 2024 ? Cette question permettra de déterminer les gagnants des cartes d'essence au 2/12/2024. Les cartes d'essence sont uniquement disponibles pour les participants par email (non par téléphone).

Le fait de participer implique l'acceptation des conditions du règlement ci-décrites (également disponibles sur www.yuzzu.be/fr/informations-juridiques).

Article 4 - Gagnants & prix

Il y aura maximum 16 gagnants au jeu-concours. Seront désignés gagnants ceux qui auront rempli les conditions susmentionnées (répondre à toutes les questions avant les dates mentionnées) et ayant répondu aux questions subsidiaires en se rapprochant le plus de la réalité. En cas d'égalité, les participants les plus rapides seront désignés gagnants dans leur ordre de participation.

La sélection aura lieu

- le 2/12/2024 pour les cartes essence
- le 31/12/2024 pour l'Ipad (soit le 28/2/2025 en cas de prolongation).

Les gagnants seront avertis par message privé via les données de contact en possession de Yuzzu.

En aucun cas les prix ne sont convertibles en argent ni ne peuvent être revendus.

Article 5 - Exclusion

La société Yuzzu peut à tout moment exclure une personne de toute participation au jeu-concours si cette personne ne satisfait pas aux conditions de participation telles que prévues à l'article 3. Un participant peut aussi être retiré du jeu-concours en cas de suspicion de tricherie ou d'abus. Dans ce cas, la personne suivante remplissant conditions sera élue (consulter l'article 4).

Article 6 - Force majeure et modification du jeu-concours

Si une modification légale ou structurelle, un cas de force majeure ou tout changement indépendant de la volonté de Yuzzu survient et empêche la poursuite ou l'équilibre de l'action ou en modifie l'une des composantes essentielles, Yuzzu sera déchargée de toute obligation.

Les organisateurs du jeu-concours se réservent le droit de modifier le jeu-concours ou son déroulement si des circonstances imprévues ou des circonstances indépendantes de leur volonté le justifient. Ils ne pourront être tenus pour responsables si, en raison de circonstances indépendantes de leur volonté, le jeu-concours devait être interrompu, reporté ou annulé.

Article 7 - Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel que Yuzzu sera amenée à collecter à l'occasion de ce jeu-concours seront communiquées à notre prestataire de service GfK. Les données personnelles que nous recevons ne sont jamais ni vendues ni cédées à des tiers. Nous respectons scrupuleusement le règlement général sur la protection des données (RGPD)

Les informations recueillies sur les personnes qui participent au présent jeu-concours, et notamment les noms, prénoms, adresses et numéros de téléphone qu'elles donnent, peuvent être encodées dans des fichiers automatisés de données de Yuzzu. Ces données pourront être utilisées et traitées par Yuzzu à des fins de gestion de ses relations avec ses assurés et

à des fins de contrôle de régularité des opérations de participation au présent jeu-concours et de lutte contre les éventuels abus et irrégularités. Les personnes qui participent au présent jeu-concours ont le droit de consulter gratuitement les données personnelles les concernant et de les faire rectifier gratuitement si elles s'avèrent incorrectes, incomplètes ou non pertinentes. Les personnes qui souhaitent exercer ce droit peuvent le faire en adressant à Yuzzu une demande écrite, datée et signée, accompagnée d'une copie recto verso de leur carte d'identité et du jeu-concours pour lequel elles demandent à consulter le fichier automatisé de données constitué.

Pour le reste, nous vous invitons à vous référer à notre politique générale de confidentialité et de respect de la vie privée via le lien www.yuzzu.be/fr/vie-privee

Article 8 - Litiges éventuels

La participation au présent jeu-concours implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement ainsi que de toute décision de l'organisateur. Aucune contestation y relative ne sera prise en considération par l'organisateur. Toute plainte relative à ce jeu-concours doit être envoyée par écrit dans les 7 jours ouvrables qui suivent la fin de celui-ci au siège social de Yuzzu. En aucun cas les plaintes ne pourront être traitées oralement ou par téléphone. Il ne sera pas donné suite aux plaintes émises hors délai et non formulées par écrit.

Le présent règlement est soumis au droit belge et tout litige relatif à son application relève de la compétence des tribunaux de Bruxelles.

Article 9 - Dispositions particulières

Aucun préjudice occasionné par l'utilisation, par des personnes n'y étant pas habilitées, des données à caractère personnel du participant ne pourra être imputé à l'organisateur si celui-ci a pris toutes les mesures de protection nécessaires que l'on peut raisonnablement attendre de lui.

Article 10 – Copie du règlement

Le présent règlement est disponible à :

- ▶ L'adresse suivante : Avenue du Port 86C bte 117 – 1000 Bruxelles – Belgique
- ▶ Sur le site web de Yuzzu via le lien : www.yuzzu.be/fr/informations-juridiques
- ▶ Il pourra être adressé gratuitement, sur simple demande, par voie postale ou électronique.

Autres :

Cette action n'est en aucune manière sponsorisée, gérée, associée ou parrainée par Apple ou un fournisseur d'énergie. Le participant ne pourra en aucun cas tenir, une entreprise comme Apple, un fournisseur d'énergie ou Yuzzu responsable d'un quelconque préjudice résultant de sa participation.